

## SEANCE DU 29 MARS 2018

Le vingt-neuf mars deux mil dix-huit à dix-huit heures, le conseil municipal de Breau et Salagosse, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DURAND, Maire.

**Étaient présents :** DURAND Alain, MARTIN Yves, PIALOT Pierre, RECOLIN Serge, DESCHAMPS Jean-Claude, DUMAS Sandrine, DUPONT LAMOUROUX Suzanne, COMBERNOUX Samuel, PEYRE Serge, TOUCHE Bernard

**Était absente excusée :** VIGNERON HAAS Sandrine

Madame Sandrine DUMAS est nommée Secrétaire de Séance.

Lecture est donnée du compte rendu de la précédente séance. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1/ AFFECTATION DE CREDIT**

Le Maire propose de revoir à la baisse l'affectation de crédit voté en conseil municipal du 12/03/2018. Il propose d'affecter 70 000 € au lieu de 80 000 €. Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver l'affectation de crédit d'un montant de 70 000 € au 1068 en recette d'investissement pour le BP 2018.

#### **2 / TAUX D'IMPOSITION 2018**

Le Maire propose de conserver les même taux que 2017 :

Taxe d'Habitation : 12,50 %

Taxe foncière sur le bâti : 21,50 %

Taxe foncière sur le non bâti : 50,77 %

Produit attendu pour 2018 : 153 155 €

#### **3/ PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Monsieur Le Maire rappelle que le comptable du Trésor Public n'a pas pu procéder au recouvrement exceptionnel du titre de recette de 2014 et 2015 porté sur l'état annexé en raison des motifs énoncés sur lesdits états, d'un montant de 1279.28 € €. Après délibération, le Conseil Municipal approuve cet état à caractère exceptionnel d'un montant de 1279.28 €.

#### **4/ PARTICIPATION MAIRIE DE MARS FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE 2017**

Monsieur le Maire donne lecture d'un état des dépenses 2017 pour le fonctionnement de l'école. Ces dépenses doivent être réparties sur les 2 communes Bréau et Mars au prorata du nombre d'élèves. Pour l'année scolaire 2016-2017, la Commune de Mars a eu 10 élèves sur 3 trimestres à l'école et selon l'état elle devrait participer donc pour un montant de 11 505.90 € Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation de la Commune de Mars pour le fonctionnement de l'école d'un montant de 11 505.90 € correspondant à l'année 2016-2017.

#### **5/ COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES CDC**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport établi par la commission des charges qui s'est réunie le mercredi 14 mars 2018. Le conseil municipal, après délibération, à 3 voix POUR et 7 voix CONTRE (S. Recolin, S. Combernoux, S. Lamouroux, B. Touche, S. Dumas, Y. Matin, J.C Deschamps) rejette les conclusions de la commission d'évaluation des charges. Le conseil municipal regrette que le montant de l'attribution de compensation d'un montant de 19 612.82 € représentant l'ancienne taxe professionnelle reste figé et ne soit donc pas revu.

#### **6/ BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE ET CAISSE DES ECOLES :**

BUDGET PRINCIPAL :	Fonctionnement : Dépenses/Recettes en équilibre :	666 865.18 €
	Investissement : Dépenses/Recettes en équilibre :	228 428.96 €

Les budgets primitifs 2018 ont été approuvés à l'unanimité.

### 7/ CONVENTION D'APPLICATION DE LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES CEVENNES :

Le Maire présente la convention d'application de la charte du Parc National des Cévennes qui recense les actions faisant l'objet de partenariat pour décliner territorialement et de manière opérationnelle la charte. Cette convention a une durée de 3 ans de 2017 à 2020.

Il relate ce qu'on convenu les signataires ensemble :

- L'objet de la convention d'application
- Le territoire concerné et le champ d'application
- La date d'effet et la durée de validité
- La gouvernance
- La valorisation de l'adhésion à la charte

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver la convention d'application de la Charte du PNC présenté et d'autoriser le Maire à cette convention d'application.

### 8/ TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : EXONERATION EN FAVEUR DES TERRAINS AGRICOLES EXPLOITES SELON UN MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1395 G du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les propriétés non bâties classées sous certaines catégories et exploitées selon le mode de production biologique pendant une durée de 5 ans. Il rappelle que pour bénéficier de cette exonération, le propriétaire adresse au service des impôts avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année la liste des parcelles concernées accompagnée du document justificatif annuel délivré par l'organisme certificateur agréé. Après délibération le conseil municipal décide d'approuver cette exonération.

### QUESTIONS DIVERSES :

- SIVU : Monsieur Martin Yves rappelle que le SIVU n'existe plus il a été remplacé par le Syndicat Mixte avec une attribution supplémentaire GEMAPI. Le territoire s'est étendu et comprend en plus Valleraugue. Le président actuel Monsieur Rigaud conserve son statut pour 2 ans.

- Fermeture D48 : Suite à la fermeture de la D 48 pour l'abattage d'arbres à partir du 02/04/2018, Suzanne Lamouroux demande s'il est possible d'aménager la piste qui sera l'accès pour pouvoir se rendre à son commerce.

- Lotissement Pendjarelho : Suzanne Lamouroux informe que l'entrée et la sortie du lotissement est dangereux car les voitures arrivant d'Aulas rasant cette entrée et demande à réfléchir sur un aménagement sécurisé.

- Déploiement du haut débit : Serge Re Colin informe d'une réunion qui s'est déroulée le 29/03/2018 à 11h à la Mairie avec Madame Laurent-Perrigot Conseillère Départementale et deux techniciens. Il en est ressorti ce qui suit : le département du Gard va construire un réseau fibré ouvert à tous les opérateurs avec les moyens WiGARD, groupement chargé de mettre en œuvre le projet (Bouygues, Energie Services, Axiome).

Le déroulement devrait s'opérer de la manière suivante :

- 1<sup>ère</sup> étape pour notre commune : arrivée de la fibre au NRA-ZO de Couloustrine (concerne 65 foyers de la commune Serres et 80 de Mars) actuellement relié au NRA du Vigan par un câble de cuivre. Fin des travaux prévue novembre 2018.

- Résultats attendus : un débit possible jusqu'à 16Go à Serres (tests effectués sur la ligne de Serge Peyre).

- 2<sup>ème</sup> étape le village de Bréau : pas de calendrier pour l'instant, même si nous avons l'espoir de le faire passer dans un prochain marché qui doit se signer dans deux mois. Dans ce cas les travaux pourraient suivre dans la foulée, mais nous attendons des nouvelles d'ici cet été.

Un problème apparaît à la vallée de Salagosse : d'après les tests effectués, la ligne classique s'arrêtait au Gravas et ensuite les abonnés seraient desservis par une ligne multiplexée : si c'est bien le cas, quelle que soit la longueur de cuivre, aucun espoir pour les habitants car l'ADSL ne peut fonctionner sur une ligne multiplexée. Seules solutions le satellite ou la 4G.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 21.

